

Monsieur Pascal Boury
Président de « Association Citoyenne ! »
Mobile : 0611372114

Issy les Moulineaux, le 19 novembre 2018

Lettre à l'intention des professionnels de santé

Objet : URGENT / Dépassement du seuil d'intervention rapide défini par le Haut Conseil de la Santé Publique / Dépistage du saturnisme / Mesures de prévention.

Madame, Monsieur, Docteurs,

Nous nous permettons de vous contacter car il y a urgence.

Concernant le plomb dans les sols superficiels, le seuil d'intervention rapide défini par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) est dépassé sur 19 communes des Yvelines et du Val d'Oise. Selon les simulations de la Cellule Interrégionale Epidémiologique d'IDF et de Champagne Ardenne, plus de 5% des enfants seraient atteints par le saturnisme. Le pourcentage exact est caché par l'ARS en toute violation de la Constitution française et de la loi. Au moins trois cent mille personnes (300 000), dont plusieurs dizaines de milliers d'enfants, sont concernées. L'ARS refuse de déclencher le dépistage systématique du saturnisme auprès des enfants de moins de 7 ans, des femmes enceintes et de celles envisageant de l'être dans les 6 mois. C'est pourtant ce qu'imposent les préconisations du HCSP. Il faut identifier les cas de saturnisme, c'est, selon le HCSP, une mesure de prévention. Le HCSP précise enfin que des mesures rapides doivent ensuite être mises en place afin de soustraire les enfants et leur famille à cette menace. Les instructions du HCSP sont claires et sans équivoque.

Des dizaines de milliers d'enfants ont besoin de vous. Il faut communiquer avec vos patients et les inciter à faire dépister leurs enfants. Nous avons créé un site internet à cette fin, <https://www.asso-ac.fr>.

Le 15 octobre dernier, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France et Santé Publique France ont publié leurs études sanitaires relatives aux conséquences des anciennes pratiques d'épandage dans les plaines des Yvelines (78) et du Val-d'Oise (95). Divers médias ont d'ailleurs relayé l'information dans leurs journaux respectifs.

Malheureusement la situation est bien plus grave que ne l'affirment ces hautes autorités sanitaires, puisque, comme notre association a déjà pu le dénoncer, l'ARS d'Ile de France ne prend pas en compte les recommandations du Haut Conseil de Santé Publique de déclenchement systématique du dépistage de saturnisme en cas de dépassement du seuil d'intervention rapide fixé, pour une bioaccessibilité de 30%, à 300 mg/kg de plomb dans les sols.

AC ! (Association Citoyenne !)

Adresse de gestion : Appartement 104, 68 BD Galliéni, 92130 Issy les Moulineaux

En effet, la **bioaccessibilité** du plomb ayant été reconnue par l'ARS IDF comme étant **de 100%** pour les plaines incriminées, **le seuil d'intervention rapide doit être ramené à 90 mg/kg**, conformément à l'instruction ministérielle du 21 septembre 2016 relative au dispositif de lutte contre le saturnisme infantile et de réduction des expositions au plomb, envoyée à tous les préfets et directeurs généraux des agences régionales de santé par le ministère des affaires sociales et de la santé. Or, la moyenne des concentrations en plomb relevées dans les sols par l'ARS IDF est de 156,6 mg/kg. Le seuil d'intervention rapide est très largement dépassé (+74%). C'est d'ailleurs ce qu'a écrit la Cire d'IDF et de Champagne Ardenne dès 2014 : « *la simulation des plombémies attendues menées sur IEUBK, logiciel spécifique développé par l'US-EPA, montre un taux supérieur à 5% d'enfants ayant une plombémie supérieure à 50 microgrammes par litre, seuil recommandé par le HCSP pour la définition opérationnelle du saturnisme infantile.* ». Il est important de se rappeler que c'est le même logiciel IEUBK qu'a utilisé le HCSP pour définir le seuil d'intervention rapide et qu'il correspond à 5% d'enfants touchés par le saturnisme. **En conséquence, un dépistage du saturnisme aurait dû être déclenché par l'ARS dès 2014 à l'occasion de la remise de son étude par la Cire d'IDF et de Champagne Ardenne.**

Certaines mesures de concentration, occultées par l'ARS, font état, pour certaines zones, de pollutions extrêmes (900 à 1200 mg/kg pour le plomb). Seulement quelques milligrammes de terre ingérée par un enfant de 13 kg, en l'occurrence 42 mg de terre polluée, suffisent alors pour qu'un enfant soit diagnostiqué comme atteint par le saturnisme. Rappelons que l'ARS reconnaît que la dose journalière de terre ingérée par un jeune enfant est de 100 mg.

Notre association a décidé de se battre pour le droit à la vie, notamment celle des enfants. Nous ne pouvons pas attendre les bras croisés que l'ARS assume ses responsabilités et daigne enfin suivre les recommandations du HCSP. Nous devons agir. La sécurité des populations, et notamment celle des enfants, en dépend.

Nous avons besoin de votre aide et de votre participation dans ce mouvement pour alerter les populations et convaincre vos patients de se soumettre, notamment les enfants, à un dépistage du saturnisme.

Des millions d'enfants ont été vaccinés pour rien contre la grippe H1N1, cela a coûté près d'un milliard d'euros. Nous avons aujourd'hui besoin de faire dépister quelques dizaines de milliers d'enfants qui font face à un **risque avéré**. C'est ce que préconise Santé Publique France. Pourquoi tergiverser ???

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question y relative.

Nous vous encourageons à consulter et à faire la promotion de notre site internet, fruit de 18 mois de recherches intensives : <https://www.asso-ac.fr>

Cordialement.

Monsieur Boury, Président.

AC ! (Association Citoyenne !)

Adresse de gestion : Appartement 104, 68 BD Galliéni, 92130 Issy les Moulineaux